



Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



09105311

Tribunal de Commerce de Tournai
Déposé au Greffe le

09 JUL. 2009

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/07/2009 - Annexes du Moniteur belge

Dénomination : **AUMONERIE PRES DES MOUVEMENTS D'ACTION SOCIALE ET EDUCATIVE DU HAINAUT OCCIDENTAL**

Forme juridique : **ASBL**

Siège : **AVENUE DES Etats-Unis 10,Bte 9 7500 TOURNAI**

N° d'entreprise : **472305173**

Objet de l'acte : **MODIFICATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION-NOMINATION-DEMISSIONS**

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 mai 2009

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 28 mai 2009

L'assemblée générale prend acte du décès de Monsieur MICHEL DURIEUX, trésorier, domicilié 23, rue du Moulin à 7620 Guignies. Décédé à Tournai le 23 janvier 2009.

Elle prend également acte du décès de Madame JUDITH STASIK, membre, domiciliée 118 ,rue de Condé à 7971 Basècles. Décédée à Basècles le 21 avril 2009.

L'assemblée générale décide d'accepter comme membre Madame CLAUDINE HERRIER domiciliée 65, rue Pierre à 7540 Kain.

Elle accepte également comme membre de l'ASBL Monsieur DEKETELE GERARD, 9 parvis St Pierre à 7880 Lessines.

L'assemblée générale nomme Madame CLAUDINE HERRIER administratrice

L'assemblée générale reconduit le mandat d'administratrice de Madame Sabine Richard domiciliée rue des combattants de Templeuve , 13 b,7520 Templeuve et de Mme Marie-Joseph Fontaine domiciliée, rue Sergent Lefebvre 23 , 7520 Templeuve

Le conseil d'administration nomme en son sein :

Madame Sabine Richard Présidente

Madame Claudine Herrier Trésorière

Madame Marie-Joseph Fontaine Secrétaire

Tournai, le 28 mai 2009

La présidente,

Sabine RICHARD

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association ou la fondation à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature